



56^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 2 de l'ordre du jour

Mise à jour par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme : dialogue interactif avec le Haut-Commissaire

Genève, le 20 juin 2024

Déclaration de la Suisse

Merci Monsieur le Vice-Président,

Monsieur le Haut-Commissaire,

La Suisse vous remercie pour votre engagement.

La Suisse est alarmée par le projet de loi visant à lever l'interdiction des mutilations génitales féminines en vigueur en **Gambie** depuis 2015.

En **Géorgie**, la Suisse regrette l'adoption de la loi sur la «transparence de l'influence étrangère». Elle appelle les autorités à préserver la liberté d'expression et d'association et à poursuivre en justice les actes de violence et d'intimidation contre des manifestants, des journalistes et des ONGs.

Trente-cinq ans se sont écoulés depuis Tiananmen. Nous demandons au gouvernement **chinois** d'autoriser les cérémonies de commémoration. Le droit à la

liberté d'expression doit également être garanti, notamment dans le Xinjiang et la Région autonome du Tibet.

Enfin, la Suisse est alarmée par la situation à **Gaza** et dans le reste du Territoire palestinien occupé. Des enquêtes indépendantes doivent être menées sur toutes les allégations de violations du droit international. La Suisse soutient le travail primordial du Haut-Commissariat. Nous appelons à un cessez-le-feu immédiat, la libération des otages et l'augmentation de l'aide humanitaire.

Je vous remercie.